

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

Sommaire :

PAGE 2

- Hors classes certifiés
- Non titulaires
- AED, CAE, EVS
- Eliane

PAGE 3

- Mutations intra
- Agenda
- TZR
- CESU

PAGE 4

- Carte scolaire
- IUFM
- FSU

ERRATUM

Dans le n° 205 de Montpellier-Snes (mai 2007, page 4) nous avons oublié d'indiquer le nom du responsable académique de la catégorie des retraités : il s'agit de Pierre ANTONINI.

NON TITULAIRES A FORCE DE PRESSER LE CITRON ...

Après le chômage massif des deux dernières années, qui a poussé de nombreux collègues non titulaires à se tourner vers d'autres professions ou vers l'enseignement privé, le recours aux contractuels et vacataires a connu cette année une recrudescence dans notre académie : plus de 700 contrats, en général de courte ou moyenne durée. En effet, certaines disciplines ne disposaient plus de TZR dès le premier trimestre. En L.P. notamment mais aussi dans l'ensei-

gnement général, l'administration a même eu du mal à trouver des enseignants non titulaires. Quoi d'étonnant à cela quand on sait qu'ils sont payés au plus bas, que les contrats couvrent très rarement les vacances scolaires et que, depuis quelques mois, le rectorat de Montpellier a décidé de ne plus payer d'heure supplémentaire pour les contractuels à cheval sur deux établissements de communes non limitrophes.

Le Snes est intervenu auprès du rectorat pour qu'il revienne sur cette

mesure injuste, et a demandé la réunion d'un groupe de travail sur les non titulaires.

Le collectif non-titulaires SNES réuni le 16 juin a fait un bilan de la situation et envisagé les actions à reprendre dès la rentrée.

Actuellement, selon les décisions de congrès du Snes et de la FSU, une enquête sur la précarité a été envoyée dans les établissements : un bilan sera fait à Paris lors du Conseil National du Snes.

B. GÉLY

AED, CAE, EVS NE RESTEZ PAS ISOLÉS !

La précarité pèse si fort avec le risque de non renouvellement du contrat que des dérivés se multiplient : dépassements horaires, avenants signés sans contrepartie, formation virtuelle, prime pour l'emploi versée arbitrairement aux uns et pas aux autres, droits à congés payés oubliés...

Quelle est l'utilité de se syndiquer ? Cela vous donne l'accès à l'information sur vos droits, et permet aux responsables syndicaux locaux ou départementaux d'intervenir pour régler les différends.

Quelques exemples : les droits d'une AED de Béziers ont été rétablis par un recours gracieux, l'administration locale s'est rendu compte que la per-

sonne chargée par elle de ce suivi méconnaissait les droits des AED... Nous suivons la procédure au tribunal administratif lancée par une AED audoise pour un contrat non renouvelé : nous travaillons en collaboration avec son avocat à la défendre et lui obtenir des indemnités de compensation... Nous allons lancer, y compris sur le plan juridique, une campagne de réclamations de « primes pour l'emploi » pour des CAE ou EVS.

Nous devrions avoir, surtout si les contrats ne sont pas renouvelés, des centaines de CAE, réclamant les droits inscrits sur leur contrat ...

R. MARTIN

HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS 281 PROMOTIONS

La CAPA s'est tenue le 31 mai. Le nombre des promotions a été augmenté cette année (électorale ?) de 215 à 281 ; c'est le résultat des actions que le Snes a impulsé tout au long de l'année. Pour autant, la volonté ministérielle de n'attribuer la hors-classe qu'à une partie ciblée des collègues reste entière.

Dans notre académie tous les promus sont au 11^{ème} échelon mais cela cache bien des disparités :

- Deux avis défavorables signifiés par l'administration et fortement dénoncés par le Snes ont barré l'accès à la hors-classe pour deux collègues.

- L'analyse des promus est révélatrice du poids prépondérant des bonifications liées au mode d'accès

au 11^{ème} échelon : 108 collègues passés au 11^{ème} au Grand Choix ont été promus, parmi lesquels près de 50%, ayant bénéficié d'une inspection relativement récente, n'avaient aucune ancienneté à cet échelon.

Les mesures obtenues par le Snes depuis deux ans : prise en compte du mode d'accès au 10^{ème} échelon pour les 11^{ème} échelon promus à l'ancienneté, forfait de 10 points pour les collègues ayant au moins 5 ans d'ancienneté au 11^{ème}, réévaluation (uniquement pour cette opération de gestion) de la note pédagogique pour les collègues inspectés depuis plus de 5 ans, ont néanmoins permis à des collègues du 11^{ème} promus au choix ou à l'ancienneté d'accéder à la hors-classe.

Nous continuerons à être une force

ELYANE DELÉCLUSE

Elle était un professeur modèle pour les générations d'élèves audois qui ont reçu son enseignement littéraire ; elle fut une militante syndicale exemplaire (le meilleur taux de syndicalisation « chez elle »), secrétaire départementale du SNES de l'Aude, membre des CAPA, puis responsable des retraités et membre du Collectif National, travaillant à la FSU et aussi à la FGRC (les retraités de la Fonction Publique) et aux DDEN (délégués départementaux de l'E.N., laïques). Intransigente sur les principes, dévouée à l'infini dans tous les problèmes humains.

Souvenir sans doute de sa petite enfance, cachée par ses parents, dénoncés, juifs, par des Français, mais prenant sa revanche comme brillante étudiante.

Elle partait, malgré sa santé chancelante, voir à la Noël, ses petits enfants à Paris. A son arrivée même, tout se dégrada d'un seul coup. Je l'ai vue, inconsciente à l'hôpital, puis revenant, un temps, à la vie – les yeux et une pression des doigts. Et la disparition. La Méditerranée qu'elle aimait tant, a recueilli ses cendres.

P. ANTONINI

de propositions pour combattre les inégalités de traitement entre collègues et pour réduire les injustices, notamment celles qui touchent les collègues pour lesquels les retards importants d'inspection n'ont pas permis d'accéder au 10^{ème} et au 11^{ème} au choix ou au grand choix, et ceux qui, du fait de leur intégration dans le corps des certifiés, ne peuvent bénéficier des bonifications liées au mode d'accès que l'adminis-

MUTATIONS INTRA ACADÉMIQUES

LES ÉLUS DU SNES: INTÈGRES, EFFICACES

Du 27 mars au 9 avril les commissaires paritaires du SNES ont tenu des permanences et des réunions d'information dans tous les départements, répondu à des centaines d'appels, de mèls, afin de conseiller au mieux les collègues et assurer le suivi individuel des dossiers.

La première étape du mouvement intra 2007 concernait la vérification des vœux et des barèmes. Les commissaires paritaires du SNES sont intervenus pour faire rectifier un nombre important d'erreurs ou d'oublis et pour que l'administration ait la lecture la plus favorable de la circulaire intra académique pour tous les collègues. Ils ont également obtenu la prise en compte jusqu'au lendemain des groupes de travail des pièces justificatives. Les collègues pacsés en 2006 ont pu, par exemple, fournir jusqu'au 25 mai l'attestation de déclaration commune de revenus

rendue obligatoire par la circulaire nationale.

Ces groupes de travail sont toujours l'occasion, pour les élus du SNES, de défendre les intérêts individuels et collectifs des collègues, de faire des propositions, d'obtenir des améliorations et une prise en compte plus juste de l'ensemble des situations individuelles. C'est un travail considérable de préparation, à partir des documents fournis par l'administration et des fiches syndicales envoyées par les collègues. Ce travail est indispensable si l'on veut réellement faire vivre le paritarisme, lui donner son sens véritable de contrôle démocratique exercé par les élus sur tous les actes de gestion des personnels. **L'efficacité et la force de la parité syndicale est là, et les élus du SNES font tout pour que cette force puisse exister.** Les organisations syndicales qui se contentent de divulguer avant un groupe de travail les

informations fournies par l'administration, voulant laisser croire à une plus grande efficacité, remettent en cause tout simplement cet acquis social qu'elles font semblant de défendre par ailleurs, mais dont elles contournent les règles et qu'elles vident finalement de son sens.

Les commissaires paritaires du SNES vous défendront lors des affectations du mouvement intra. Celui-ci s'annonce plus difficile que les années précédentes, dans un contexte de suppressions massives de postes et de multiplication des compléments de service, au nom de la restriction budgétaire, seule ambition affirmée pour notre système éducatif ! Cette politique, que nous combattons, a des conséquences directes non seulement sur la qualité du service public d'éducation, mais aussi sur la fluidité du mouvement et la qualité des affectations prononcées.

C. MATAN

TZR

FAITES VOS VŒUX !

De nombreux collègues entrant dans l'académie vont se retrouver TZR, parfois contre leur gré. Nombreux seront aussi les TZR qui n'auront pas obtenu de poste fixe au mouvement intra.

Si vous êtes dans ce cas et si vous ne l'avez pas déjà fait par I- Prof, envoyez un courrier au Rectorat, DPE - service remplacement, en indiquant vos préférences géographiques dans votre zone, le type d'établissement que vous souhaitez, si vous préférez un poste à l'année ou des remplacements de courte ou moyenne durée, si vous souhaitez ou non un temps complet et, éventuellement, les problèmes personnels ou familiaux à prendre en compte.

N'oubliez pas de nous envoyer le double de vos vœux et tous les éléments qui nous permettront de vous défendre lors de l'affectation des TZR qui a lieu les 12 et 13 juillet, et le 24 août.

B. GÉLY

CESU FONCTION PUBLIQUE ET AIDE DE L'ÉTAT

T'AS LE TICKET ?

Depuis quelques mois, les agents de l'Etat peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat pour participer aux **frais de garde d'enfants**. Ces tickets « CESU fonction publique » servent à rémunérer crèches et assistantes maternelles pour les enfants de moins de trois ans. Tout agent peut obtenir une aide allant de 200 à 600 euros pour les plus faibles revenus. Ainsi pour l'année 2007, un couple avec 3 parts fiscales et un RFR 2005 inférieur à 24533 aura une aide de 600 euros ; 350 euros pour un RFR entre 24534 et 31732 euros, et 200 euros au-delà ; cette aide peut se cumuler, sous conditions de ressources avec la PAJE, complément de libre choix de mode de garde, versée par la CAF. Deux bémols cependant: on est loin d'une politique d'aide sociale puisque tous les personnels, quelles que soient leurs ressources, bénéficient

AGENDA

Calendrier :

- affectations : CPE 20 juin
COP 26 juin

Agrégés et Certifiés : 21 et 22 juin

- révisions d'affectation : 2 juillet
tous corps

- phase d'ajustement : COP et CPE
6 juillet, 23 août

Agrégés et Certifiés : 11 et 12 juillet, 24 août

de 200 euros annuels, et surtout le fait que l'Etat ait confié la gestion de cette aide à un groupe privé (ACCOR), dont l'idéal est bien loin du secteur de l'économie sociale...

Pour plus de renseignements, consulter la circulaire FP du 10/7/2006, le site www.snes.edu (espace adhérents, rubrique action sociale) ou www.cesu-fonctionpublique.fr

A. ROUSSEL

MENACES SUR LA CARTE SCOLAIRE

LIBERTÉ DE CHOIX... QUAND T'AURAS LE CHOIX !

Lors de ses récentes déclarations, le nouveau ministre de l'Éducation dit vouloir « réformer la carte scolaire pour mieux permettre sa suppression en 2010... ». Là encore, il est intéressant de constater que le mot « réforme » dans la bouche du gouvernement signifie en réalité abandon total de ce qui demande à être amélioré. Certes, il existe des dérogations abusives, mais M. Darcos reconnaît lui-même qu'elles ne représentent que 10% des familles. Certes, les secteurs devraient être revus régulièrement en fonction de l'évolution des populations et des différentes « politiques

de la ville », ce que n'a de cesse de réclamer le SNES à tous les niveaux. Mais doit-on pour autant « jeter le bébé avec l'eau du bain » alors que, plus que jamais, l'école a le devoir de garantir un traitement équitable de tous les élèves sur l'ensemble du territoire avec le souci permanent d'une plus grande mixité sociale. Qu'en sera-t-il avec l'absence de carte scolaire et un soi-disant libre choix ? Libre choix pour quels parents, pour quels enfants, issus de quelles couches socio-professionnelles ? Libre choix pour quels établissements, selon quels critères ? Bref, liberté individuelle de ceux qui, encore une

fois, auront de la chance et double peine pour ceux qui n'en auront pas. Mais avec de tels choix, que deviennent les valeurs d'égalité, de mixité sociale et d'ascenseur social que doit garantir l'école de la République ? La réponse est-elle dans la suppression des ZEP ou dans le renforcement des ghettos ?

Il s'agit bien là d'une mesure inégalitaire, qui contribue à organiser le tri social que portent clairement les principes de la loi Fillon... Tiens, vous avez dit Fillon ?

T. JOUVE

IUFM

INTÉGRATION OU DÉSINTÉGRATION ?

Le processus d'intégration des IUFM aux universités est enclenché et devrait se terminer en mars 2008. Cinq IUFM sont déjà intégrés et deux vont l'être prochainement. L'IUFM de Montpellier ne déroge pas à la règle. Lors du Conseil d'Administration du 21 mars, le principe de l'intégration à l'Université Montpellier II a été voté. Pour piloter cette intégration, plusieurs structures (dans lesquelles le SNES est représenté) ont été mises en place : comité de pilotage, comité d'intégration, commission de suivi. Elle devrait être effective en janvier 2008. Cette intégration peut apparaître comme une simple évolution technique. Elle correspond en fait à des choix politiques et modifie la formation en profondeur. C'est donc l'avenir de nos métiers qui se joue !

Pour le SNES, cette intégration doit constituer une chance pour la formation des enseignants mais, dans sa forme actuelle, ce processus est perverti. Les enjeux sont considérables. Tout d'abord, les aspects institutionnels : quelles prérogatives et quelle composition pour le Conseil d'École de l'IUFM ? Ce conseil regroupera au maximum 40 membres. Le ministère préconise 50% de personnalités extérieures, ce qui minore la représentativité des personnels et des usagers. Comment seront choisies ces personnalités extérieures ? En tout état de cause, les enseignants susceptibles de bénéficier de formation dispensée par l'IUFM (comme la formation conti-

nue) en sont exclus sur décision ministérielle. Il est inadmissible que les représentants des corps d'accueil des sortants IUFM soient absents de cette instance. A Limoges, un consensus permettant cette représentativité avait été trouvé mais le ministère a rejeté ce projet de statut ! C'est un enjeu démocratique majeur. Cette disposition n'est pas innocente et laisse présager les critères retenus pour le choix des personnalités extérieures...

Quelle représentativité de l'IUFM dans le conseil d'administration de l'université d'accueil ? Cela pose le problème des fonctionnaires stagiaires qui n'ont pas le statut d'étudiants : seront-ils électeurs et éligibles ?

Quelles répartitions des pouvoirs entre le CA de Montpellier 2 et le CE de l'IUFM ? Ceci pose le problème du maintien des moyens et de l'autonomie réelle de l'IUFM. Nous demandons la préservation intégrale du potentiel humain et matériel des IUFM, de leurs implantations géographiques actuelles et le respect du statut des personnels. L'Université de Cergy Pontoise a récupéré 30 postes de BIATOSS de l'IUFM de Versailles au lendemain de l'intégration !

En fonction des choix qui seront faits, le résultat de l'intégration peut être positif ou complètement négatif. L'enjeu est de taille car il concerne la formation de nos futurs collègues et notre formation continue. Plus que jamais, la vigilance s'impose !

M. MOLINER

LA FSU SE RENFORCE

La FSU Languedoc-Roussillon est enfin une réalité. Il aura fallu près de 6 ans pour lever tous les obstacles internes. Le débat, mais aussi tout le travail de la coordination régionale provisoire ont permis de montrer que la présence de notre fédération au niveau, devenu politiquement essentiel, de chaque région, était indispensable.

La mise en place de structures régionales a été votée au congrès national de la FSU. En Languedoc-Roussillon, elle est constituée d'un Conseil Fédéral Régional de 60 membres - instance délibérative chargée de prendre les décisions (à parité représentants des syndicats nationaux et des sections départementales) - et d'un exécutif de 6 membres.

Son champ d'intervention, défini au congrès national, est strictement limité aux questions relevant du niveau régional, et ne peut en aucun cas empiéter sur ceux des sections départementales ou des syndicats nationaux.

Le chantier reste pourtant très vaste : lycées (constructions, rénovations, budgets...), plan régional de formation, formation professionnelle, fonction publique territoriale (notamment les personnels TOS des lycées et LP), Conseil Economique et Social Régional ... mais aussi faire vivre et reconnaître la FSU au niveau de la région, et auprès du Conseil Régional à qui nous avons demandé la création de structures de concertations.

L'action constante du SNES pour la construction d'une structure régionale FSU se poursuivra avec la même détermination pour qu'elle se développe et joue pleinement et efficacement son rôle.

B. DUFFOURG